

United Nations

**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

Nations Unies

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

LONDON
E/REF/FACT FINDING
11/Adj.1.
13 May 1946
French
ORIGINAL: ENGLISH.

COMITE SPECIAL DES REFUGIES ET PERSONNES DEPLACEES

SOUS-COMITE DE DOCUMENTATION

DECLARATION DU DELEGUE DE L'AUSTRALIE AU SUJET DU
PARAGRAPHE (d) DU MANDAT

La délégation de l'Australie désire ajouter à sa déclaration le paragraphe ci-après (Document E/REF/FACT-FINDING/11).

"Entre temps, l'Australie coopérera avec toute institution créée pour traiter la question des réfugiés et personnes déplacées et examinera avec soin, dans les limites indiquées ci-dessus, les propositions particulières concernant le rétablissement des réfugiés et personnes déplacées que l'institution pourra formuler."
